



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Commerce extracommunautaire

Question écrite n° 2939

Texte de la question

M Jean-Louis Goasduff demande à M le ministre de l'agriculture et de la forêt si la France est disposée à demander à la commission de Bruxelles la mise en œuvre des fonds communautaires prévus en 1987 pour faire face aux agressions commerciales américaines qui résulteront du récent Trade Bill.

Texte de la réponse

Reponse. - La loi commerciale américaine signée le 23 août 1988, même si les propositions les plus protectionnistes ont finalement été retirées, n'en demeure pas moins un objet de préoccupation pour le Gouvernement français. Bien que la loi ne crée pratiquement pas de nouvelles entraves obligatoires contre les importations aux États-Unis, elle augmente les risques de restrictions sur les importations. Son objet essentiel est de renforcer les procédures et législations existantes, le texte fourmille de dispositions mettant les importations sous surveillance et permettant de déclencher des procédures unilatérales de retorsion quasi automatique dans le domaine agricole en particulier sur base de rapports ou recommandations à l'administration. Cette législation fournit aux États-Unis des moyens de pression améliorant leur position de négociation dans les sujets délicats de l'Uruguay Round en contradiction avec l'accord de statu quo signé à Punta del Este. La nouvelle législation américaine que l'on peut qualifier de bombe à retardement laisse la porte ouverte à toutes sortes de manœuvres unilatérales et bilatérales. Au-delà des mises en garde politiques le Gouvernement français veillera à ce que la Communauté économique européenne réagisse rapidement et fermement à toute application du Trade Bill qui menacerait ses intérêts légitimes et serait en contradiction avec les engagements pris à Punta del Este. En tout état de cause, l'adoption par le Congrès américain d'un tel texte de législation commerciale, indépendamment de sa mise en œuvre, permet de douter de la volonté réelle des États-Unis de négocier.

Données clés

Auteur : [M. Goasduff Jean-Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2939

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 1988, page 2624